

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

**Government Services** Canada

# **RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Quebec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

# **SOLICITATION AMENDMENT** MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires** 

**Vendor/Firm Name and Address** Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

### Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Chartering Services Directorate/Direction des services d'affrètements maritime 11 Laurier St./ 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III, 6C2 Gatineau Ouebec K1A 0S5

Title - Sujet DDR - NMSH				
Demande de Renseignements - Navires multimissions semi-hauturiers				
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.		
F7013-190110/A		010		
Client Reference No N° de référence du client		Date		
F7013-190110		2021-11-05		
GETS Reference No N° de référence de SEAG				
PW-\$\$MB-007-28096				
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME				
007mb.F7013-190110				
Solicitation Closes - L'invitation prend fin				
at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST			- -	
on - le 2021-11-30 Heure Normale du l'Est HNE				
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination: Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur	
Martin, Erik			007mb	
Telephone No N° de téléphone			No N° de FAX	
(613) 296-7863 ( )			-	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service Specified herein. Précisé dans les présentes.				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseu	r/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to si (type or print)	ign on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à s de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	•
de l'entrepreneur (taper ou ecrite en care	actores a imprimently
Signature	Date



RFI No. - N° de la DDR F7013-190110/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client F7013-190110

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 007mb.F7013-190110 Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

UNCLASSIFIED - NON CLASSIFIÉ

La modification nº 010 est émise pour répondre aux questions de l'industrie comme suit :

# **QUESTIONS ET RÉPONSES:**

#### Question no. 45:

En référence à l'annexe C de la DDR, question n° 2 : Dans la portée et le calendrier proposés du projet de NMSH, il semble y avoir un long intervalle de temps entre l'attribution du contrat de conception (automne 2022) et l'attribution du contrat de construction (automne 2024). Cet intervalle pourrait-il être raccourci?

### Réponse no. 45:

Le Canada invite l'industrie à lui faire part de ses commentaires sur les moyens de raccourcir cet intervalle.

#### Question no. 46:

En référence à l'annexe C de la DDR, question n° 7 : À la fin d'un long processus de conception, même si tous les efforts ont été déployés pour rester en deçà de la limite, il se peut que la conception du navire dépasse le poids lège de référence pour une très bonne raison. Que fera le gouvernement dans une telle situation?

### Réponse no. 46:

Tant que le Canada n'aura pas terminé son analyse de toutes les informations reçues par l'industrie, y compris des engagements supplémentaires avec l'industrie, le cas échéant, pour affiner sa stratégie d'approvisionnement pour les NMSH, le Canada ne fournira pas d'informations supplémentaires sur la limite de 1 000 tonnes.

### Question no. 47:

En référence à l'annexe C de la DDR, question nº 8 : Il est recommandé que le Canada détermine tôt, en partenariat avec l'entrepreneur, ses besoins en matière de trousses de soutien logistique intégré (SLI), tant du point de vue de la portée que de l'étendue. Des informations sur les SLI seront-elles nécessaires pour élaborer les trousses de formation de l'équipage? Comment l'information SLI sera-t-elle utilisée pendant que le navire est en service?

### Réponse no. 47:

Les exigences en matière de formation SLI seront décrites clairement dans le processus d'approvisionnement correspondant.

### Question no. 48:

En référence à l'annexe C de la DDR, question n° 9 : Dans quelle mesure ou à quel niveau de détail le modèle 3D doit-il être développé?

#### Réponse no. 48:

Les exigences relatives au modèle 3D seront décrites clairement dans le processus d'approvisionnement correspondant.

RFI No. - N° de la DDR F7013-190110/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client F7013-190110

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 007mb.F7013-190110

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

UNCLASSIFIED - NON CLASSIFIÉ

#### Question no. 49:

En référence à l'annexe C de la DDR, question n° 9 : Le modèle 3D final après montage peut nécessiter des efforts considérables et un budget important en fonction de l'utilisation finale du modèle. Par exemple, s'agit-il d'un modèle de « classe » ou d'un modèle propre à un navire?

### Réponse no. 49:

Les exigences relatives au modèle 3D seront décrites clairement dans le processus d'approvisionnement correspondant.

#### Question no. 50:

En référence à l'annexe C de la DDR, question n° 15 : L'objectif est-il de réduire la consommation de carburant, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, de réduire le bruit, d'améliorer la tenue en mer?

### Réponse no. 50:

Ces objectifs d'adaptation des technologies vertes et des innovations seront décrits clairement dans le processus d'approvisionnement.

#### Question no. 51:

En référence à l'annexe C de la DDR, question n° 24 : Quelle sera l'étendue des solutions de formation assistée par ordinateur pour la construction de nouveaux navires? S'agit-il d'une formation intégrée de l'équipage de pont ou de quart, ou d'une formation individuelle pour le responsable de l'entretien et de l'exploitation?

# Réponse no. 51:

Les exigences détaillées en matière de formation seront décrites clairement dans le processus d'approvisionnement correspondant.

### Question no. 52:

En référence à l'annexe C de la DDR, question n° 28 : Pourquoi n'y a-t-il que deux plans de conception? Peut-il y en avoir plus? Pourquoi ne pas inviter un consortium de conception dès le départ? Par exemple, le chantier naval peut-il être l'agent de conception?

### Réponse no. 52:

L'objectif du Canada est d'obtenir la conception la meilleure et la plus optimale pour les NMSH. Le Canada examine actuellement toutes les suggestions fournies par les répondants intéressés et, à ce titre, il invite l'industrie à proposer des options sur la meilleure façon d'atteindre ces objectifs.

# Question no. 53:

En référence à l'annexe C de la DDR, question n° 39, option 2 : Appropriation de la conception – la conception consiste à avoir beaucoup de balles en l'air et à jongler rapidement avec ces balles. Les études de soutien peuvent-elles vraiment être aussi adaptatives ou flexibles? Qui prend les décisions de conception?

RFI No. - N° de la DDR F7013-190110/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client F7013-190110

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 007mb.F7013-190110

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

UNCLASSIFIED - NON CLASSIFIÉ

#### Réponse no. 53:

L'objectif de cette option est de faire participer des entreprises spécialisées à la conception du concept afin d'offrir des possibilités d'innovation et d'efficacité. Des études complémentaires réalisées par des entreprises externes présenteraient des informations à la GCC, les décisions de conception étant prises par l'équipe d'ingénieurs de la GCC en consultation avec des experts de l'industrie.

#### Question no. 54:

En référence à l'annexe C de la DDR, question n° 39 : Si la GCC élabore un plan de conception (tel que décrit aux options 1, 2 et 3), comment le risque technique est-il géré à mesure que la conception évolue dans les étapes de conception du contrat et de construction? Le concepteur sélectionné sera-t-il tenu d'accepter les hypothèses et les développements techniques fournis par la GCC?

#### Réponse no. 54:

L'activité de conception de la GCC établira les exigences de conception validées énoncées dans le cadre du contrat de conception des NMSH. Le concepteur du contrat doit élaborer une solution de conception qui répond entièrement aux exigences techniques fournies par la GCC.

#### Question no. 55:

En référence à l'annexe C de la DDR, question nº 41 : Les principaux critères de conception de la modularité doivent être pris en compte. Il est fort probable que les modules seront ajoutés à un stade ultérieur. Qui se chargera de la conception et de la construction de ces modules à usage spécial et quelle sera l'approche utilisée?

### Réponse no. 55:

La stratégie d'achat des modules n'a pas encore été déterminée.

#### Question no. 56:

Le Canada envisagerait-il d'utiliser une conception existante éprouvée comme point de départ pour la validation conceptuelle et l'approvisionnement des NMSH?

### Réponse no. 56:

Le Canada reconnaît qu'il pourrait y avoir un impact positif significatif sur le risque, le calendrier et le coût du projet si une conception éprouvée peut être adaptée de manière efficace pour répondre aux exigences opérationnelles du NMSH. Le Canada serait ouvert aux recommandations de l'industrie à ce sujet. Toute information peut être fournie à l'autorité contractante avant la date de clôture de la DDR/A, soit le 30 novembre 2021.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DEMEURENT INCHANGÉES.